

## **Pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle**

### **Action 1 :**

**Informers les agents des règles et des effets en termes de carrière  
en fonction des choix faits en matière de congés familiaux et de temps partiel**

### **Objectifs poursuivis**

- Gérer l'interruption de carrière pour obligations familiales
- Favoriser un congé familial équitable et sécuriser le congé parental pour les parents
- Promouvoir le rôle du Père dans le partage des obligations familiales
- Accompagner les agents en congé parental dans leurs évolutions professionnelles
- Faciliter la reprise de l'activité à l'issue du congé parental
- Accompagner les femmes vers les postes à responsabilité

### **Mesures**

- Concevoir/utiliser de plaquettes d'informations/guide à l'adresse des collectivités et à destination des agents sur l'impact des congés familiaux (congé parental, de solidarité familiale, de présence parentale, demande de disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans ou demande de temps partiel) par rapport à leurs carrières
- Créer à destination des collectivités (les plus petites notamment) des livrets d'accueil à l'adresse des agents intégrant ces informations (CDG)
- Proposer des entretiens individuels sur l'orientation de carrière

### **Période de mise en œuvre**

**Publication initialement prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2013 d'un guide d'informations  
commun aux 3 FP et envoyé à tous les agents à partir de 2015**